

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERINE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/48

**Nature de l'acte :** Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

**RESILIATION CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL  
– JARDIN 29 SITE LES GRANGES A VALSERHONE AU PROFIT DE  
MADAME SOUAYAH AMAL**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 2018/63m1 en date du 14 juin 2018 entérinant la convention concernant le jardin n° 29 site « Les Granges » sis à Valsershône (Ain) rue des Jardins Bellegarde sur Valserine, au profit de Madame SOUAYAH Amal demeurant à Valsershône (Ain) 28 rue Lafayette Bellegarde sur Valserine,

VU la demande de Madame SOUAYAH Amal de résilier le contrat cité ci-dessus au 31 décembre 2022,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

#### DECIDE

**Article 1:** De résilier le contrat cité ci-dessus au profit de Madame SOUAYAH Amal au 31 décembre 2022.

**Article 2:** Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

**Article 3:** La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 4:** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier
- notifiée au prestataire

Fait à Valsershône, le 27 avril 2023

Pour Monsieur le Maire,  
**Françoise DUCRET**  
Maire déléguée



Mise en ligne le : 16 juin 2023